

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue à huis clos, le 10 mai 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Yves Desjardins, Luc Diotte et par vidéo-conférence, Isabelle Nadon, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-05-34

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-05-35

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-05-36

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 12 avril 2021.

ADOPTÉE.

A-21-05-37

SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET NORDEST

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Mont-Laurier, une promesse de vente en faveur de Nordest, d'une partie du lot numéro 6 441 155 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 7 403,9 m².

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-05-38

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire